

Promouvoir, développer et régir le soccer sous toutes ses formes au Québec
en harmonisation avec ses partenaires;

Soutenir les associations régionales de soccer (ARS) par des actions concertées et coordonnées
en ayant toujours en priorité les joueurs et joueuses au centre de nos préoccupations.

Mémo

Permis de voyage hors Québec | Assurance voyages/accidents privée

Mémo : M-REG22-03

Date : 28 février 2022

De : Martin DesGroseilliers, directeur de la régie

Aux : Directions générales régionales

[Mémo à transférer à vos clubs, à votre registraire régional et à votre responsable des compétitions]

Pour donner suite aux dernières directives fédérales concernant les déplacements par avion ou à l'étranger, Soccer Québec a reçu une recommandation de son assureur en responsabilité civile au sujet des procédures à suivre pour les permis de voyage à l'extérieur du Québec.

Chaque groupe (club, regroupement, équipe, groupe de sport-études) qui voudra obtenir un permis de voyage pour une activité à l'extérieur du Québec devra se prévaloir d'une couverture d'assurance voyages/accidents privée. Cette dernière doit inclure une protection pour les urgences médicales reliées à la COVID.

Une copie de l'assurance en question devra être déposée lors de la demande d'un permis de voyage, incluant le nom de tous les participants.es. Il est aussi fortement suggéré de se prémunir d'une assurance annulation pour un déplacement à l'extérieur du Québec.

Cette consigne sera en application jusqu'à nouvel ordre.

Je vous invite à consulter le directeur service aux membres Luis R. Galvez au lrgalvez@soccerquebec.org ou le registraire provincial Marc-André Lord au malord@soccerquebec.org, au besoin.